



## **Compte-Rendu du Conseil Municipal**

### **Séance du 27 janvier 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 27 janvier, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Rieux-Minervois, dûment convoqué le 20 janvier 2022, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Yagues, Maire.

Cette séance s'est tenue selon les règles en vigueur, avec public, autorisé à y assister.

13 présents : Mesdames et Messieurs Bernard Yagues, Michèle Le Pallec, Thierry Brach, Lounès Bellaïla, Jacques Baraillé, Renée Crouzal, Yves Le Pallec, Amélie Moreno, David Arnal, Yoann Conte, Lise Raynaud, Fabien Barthès, Tiphanie Brau.

6 absents : Madame Sandrine Lafont qui a donné sa procuration à Monsieur Bernard Yagues, Monsieur Marc Zindel qui a donné sa procuration à Madame Michèle Le Pallec, Madame Ghislaine Minotti qui a donné sa procuration à Monsieur Thierry Brach, Madame Yolande Calmel qui a donné sa procuration à Madame Amélie Moreno, Monsieur Hugues Saury et Madame Julie Geenen.

Total des membres présents : 13 sur 19

Total des membres représentés : 17 sur 19

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur Le Président déclare la séance ouverte à 18 heures.

Monsieur Le Maire demande de procéder à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. Madame Michèle Le Pallec est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées (art.5 de la loi du 5 avril 1884).

Monsieur Thierry Brach, Adjoint au Maire, procède à la lecture du procès-verbal du 9 novembre 2021.

Monsieur Le Maire remercie Monsieur Thierry Brach et demande s'il y a des questions à ce sujet.

Madame Lise Raynaud interpelle Monsieur le Maire sur la question de l'achat du drapeau demandé par l'Association des Anciens Combattants, point qu'il avait promis d'inscrire à l'ordre du jour du présent Conseil et qui n'est pas indiqué sur la convocation de la séance du jour.

Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit d'un oubli, ce dont il demande à être excusé et précise que cette omission sera réparée à la prochaine séance.

Aucune autre question n'ayant été posée concernant le procès-verbal du 9 novembre 2021, Monsieur Le Maire le soumet au vote :

Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire commence l'ordre du jour :

### **Point N°1 : Aménagement du Complexe sportif René Gleizes**

La commune souhaite lancer la procédure de consultation des entreprises pour le projet d'aménagement du complexe sportif René Gleizes (stade des Lions). Cet aménagement consiste à rénover les vestiaires pour lesquels les travaux ont été estimés à 185 468,49 euros, la commune bénéficiant de 105 330 euros de subventions. Ces travaux se décomposent en 11 lots.

Monsieur Yoann Conte qui a obtenu les documents correspondants demande des précisions complémentaires quant aux cloisons prévues.

Monsieur Le Maire explique que, comme nous ne pouvons agrandir le bâtiment, nous avons gagné en espace quelques centimètres en réduisant l'épaisseur des cloisons qui ont été remplacées par des bardages métalliques.

Monsieur Fabien Barthès reconnaît que le projet est très bien mais qu'il est très onéreux et ne résistera pas face aux inondations.

Monsieur Le Maire rappelle que pour pallier autant que possible à de futures inondations, des travaux importants sont en cours d'étude avec Aude Centre pour l'aménagement des berges de la rivière de l'Argent Double. Concernant le coût de la rénovation des vestiaires, il précise

que le volet « désamiantage » est très conséquent, le bâtiment comportant énormément d'amiante du sol au plafond.

Monsieur Thierry Brach ajoute que les matériaux utilisés pour les travaux seront très durs et résistants.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

### **Point N°2 : Investissement 2022**

Dans l'attente du vote du budget de l'année 2022, Monsieur Le Maire sollicite auprès du Conseil l'autorisation de régler les factures d'investissement de l'exercice 2021. Le montant ne pourra excéder 25% du montant total de l'investissement de cet exercice.

Cette décision a pour but de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris le remboursement de la dette et opération d'ordre, à savoir une somme de 50 500 euros divisée par quatre, soit 12 625 euros.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

### **Point N°3 : Commission d'Evaluation des Charges Transférées**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le nouveau calcul de l'Attribution de Compensation. Les nouvelles bases se définissent comme suit :

- Carcassonne Agglo augmente son taux de Taxe sur le Foncier Bâti de 17, 21 points
- L'ensemble des communes diminue leur taux dans la même proportion,
- Carcassonne Agglo restitue aux communes le produit équivalent de fiscalité bâti via l'Attribution de Compensation,
- En raison des règles de lien de taux, les communes diminuent proportionnellement leur taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti,
- Carcassonne Agglo augmente son taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti de 31,22 points,
- Carcassonne Agglo restitue aux communes le produit équivalent de Fiscalité Non Bâti via l'Attribution de Compensation.

Monsieur Le Maire explique qu'en fait, il s'ensuit un décalage d'un an pour cette Attribution de Compensation aux communes et il soumet ce nouveau mode de calcul au vote :

Il est adopté à l'unanimité.

#### **Point N°4 : Demande de subvention pour la restauration de notre Croix Jacquaire**

Monsieur Le Maire précise que cette croix est située sur notre commune, en bordure de la départementales D11, et demande à Madame Michèle Le Pallec de donner des explications à ce sujet.

Madame Michèle Le Pallec explique qu'il s'agit d'une ancienne croix en pierre datant du 18<sup>ème</sup> siècle qui est ornée dans sa partie supérieure de 4 coquilles Saint Jacques. Cette croix, témoin encore visible de la situation géographique de Rieux sur un des chemins de Saint Jacques de Compostelle, est très détériorée, fissurée et penche dangereusement.

En vue d'obtenir une subvention pour sa restauration dont le montant s'élève à 4370 euros, Madame Jaffrès, Déléguée Départementale de la Fondation du Patrimoine, nous a conseillé de lancer auparavant une souscription à un mécénat populaire.

Monsieur Le Maire ajoute que le lieu de cette croix, bordé de trois cyprès, pourra être agrémenté d'un banc en pierre et faire l'objet d'une halte pour les pèlerins et promeneurs et participer ainsi au développement touristique de la commune. Il soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

#### **Point N°5 : Demande de subvention dans le cadre de la campagne « Un Été, 100 spectacles »**

Le Conseil Municipal a la possibilité de déposer une demande de subvention rétroactivement pour 2021 et pour 2022 dans le cadre du programme « Un Été, 100 spectacles » organisé par le département pour venir en aide aux acteurs du « spectacle vivant » de la région.

Madame Lise Raynaud demande s'il y aura des animations avec 100 spectacles.

Monsieur Le Maire lui répond que les communes peuvent faire un choix parmi les 100 spectacles du programme, comme nous l'avons fait pour le forum des associations en septembre 2020 avec « La Mal Coiffée » et en 2021 avec Eric B en Solo.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

#### **Point N°6 : Questions diverses**

Monsieur Le Maire rapporte la question écrite envoyée par Madame Lise Raynaud :

« Pourquoi avoir fermé les différentes salles de Rieux, empêchant ainsi les différentes associations de fonctionner pendant tout le mois de janvier, sachant que le pass sanitaire est demandé à chaque entrée, et que les gens ont le moral au plus bas. La municipalité de Peyriac a l'intelligence de laisser fonctionner les diverses activités pour le bien de tous ! »

Monsieur Le Maire rappelle que les injonctions de Monsieur Chassard, sous-préfet et de Monsieur Menacci, Président des Maires de l'Aude, étaient de limiter au maximum les situations d'interactions tout le long du mois de janvier. Ce n'étaient effectivement pas des interdictions formelles et c'est de sa propre responsabilité en tant que Maire qu'il a pris la décision de fermer les salles, au vu de la situation sanitaire préoccupante. Bien sûr, compte tenu des nouvelles mesures décrétées actuellement, les salles seront à nouveau bientôt ouvertes au public.

Monsieur Le Maire rapporte par ailleurs la question écrite de Monsieur Fabien Barthès :

« Y a t'il un lotissement prévu derrière la maisons de Maxime Gils et Olivia Capo ? »

Monsieur Le Maire lui répond qu'il y a eu effectivement à cet endroit une demande de permis de construire déposée en octobre dernier comprenant une trentaine de maisons.

Monsieur Yoann Conte demande si les canalisations d'égouts seront suffisantes pour autant d'habitations.

Monsieur Le Maire lui répond par l'affirmative, vu que tout a été prévu lors de l'urbanisation des terrains environnants.

Monsieur Yoann Conte pose une question quant aux demandes de signatures que nous aurions reçues émanant de candidats à l'élection présidentielle.

Monsieur Le Maire lui répond qu'effectivement la municipalité en a reçu plusieurs, comme celles de Monsieur Mélenchon ou du Front National mais qu'il n'a donné aucune signature à aucun candidat.

Madame Lise Raynaud demande si on ne pourrait pas mettre les délibérations du Conseil Municipal sur « panneau pocket ».

Monsieur Le Maire répond que les délibérations sont déjà publiées sur le site Web de la Mairie et seront visibles maintenant sur le panneau interactif situé dans l'entrée de la Mairie mais il reconnaît que c'est une possibilité.

Madame Michèle Le Pallec précise que tous les habitants n'utilisent pas « panneau pocket ».

Madame Tiphonie Brau signale qu'en allant chercher sa fille à l'école élémentaire, une personne âgée est tombée du fait de l'affaissement du trottoir.

Monsieur Le Maire répond qu'il a eu connaissance de cette dégradation et que des quilles ont été disposées à cet endroit pour éviter de nouvelles chutes, dans l'attente des réparations qui seront effectuées très prochainement.

Monsieur Le Maire n'ayant reçu aucune autre demande de l'assemblée, demande s'il y a des questions dans le public.

Une première personne se plaint que la haie de sa voisine déborde largement sur le trottoir et gêne le passage.

Monsieur Le Maire lui répond que plusieurs courriers ont déjà été adressés par la Mairie enjoignant à sa voisine de remédier à ce problème. Néanmoins, il prend bonne note de la plainte afin que la propriétaire s'exécute.

La première personne signale également des problèmes de poubelle qui déborde constamment.

Monsieur Le Maire en prend note également en vue d'y remédier.

Une deuxième personne intervient pour demander si lors du prochain Conseil, la Mairie peut mettre un micro à disposition.

Monsieur Le Maire lui répond par l'affirmative.

La deuxième intervenante demande également si des feux tricolores seront à nouveau installés au pont de la chapelle et si nous allons mettre des coussins berlinois sur l'Avenue principale et rue Jean Bouin où les voitures passent à vive allure.

Monsieur Le Maire lui répond que pour le pont de la chapelle, il est envisagé d'installer des feux fixes et définitifs, mais pour les coussins berlinois sur l'Avenue, il s'agit d'une départementale et la commune n'est pas habilitée à mettre ces dispositifs. Concernant la circulation dans les rues du village, Monsieur Le Maire signale que nous avons déjà commencé à mettre un tronçon de la rue Gambetta en sens unique et que nous allons continuer le réaménagement des rues par d'autres sens uniques ou stationnement unilatéraux.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur Le Maire remercie l'Assemblée et le public et déclare la séance levée à 18 heures 57 mn.

Fait à Rieux-Minervois, le 31 janvier 2022

Bernard Yagues, Maire

Le Maire,

Bernard YAGUES

